



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ENQUETE PUBLIQUE

portant ouverture et organisation d'une enquête publique portant sur les projets de modifications n°3 et n°4
du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable d'Aix-en-Provence
sur le territoire de la commune d'AIX-EN-PROVENCE

DU JEUDI 09 AVRIL 2026 AU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Observations du public émises par voie électronique

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
1	09/04/26 19h09	T.R.	

Bonjour Monsieur,

les platanes d'Aix sont menacés à plus ou moins long terme par le chancre coloré. Déjà le Cours Mirabeau et le lit de la Torse en sont les témoins.

Les plus beaux alignements d'Aix sont anciens et donc précieux. La hauteur de leur canopée monte à 30 mètres bien souvent.

Il faut envisager leur disparition dans l'attente d'un traitement encore inexistant. Mais peu d'essences peuvent se comparer à ces platanes.

Dans le centre ancien et autour de la ville, tout projet de travaux doit préserver ces arbres et lorsqu'il faut les remplacer, le choix de l'essence doit tenir compte de leur taille adulte. On voit des sujets plantés en cépée, des arbres fruitiers, des arbustes côtoyer des platanes centenaires. Comment conserver des perspectives, comment envisager un effet thermique ou de dépollution dans ce cas ?

Le choix des essences est majeur pour résister au manque d'eau les premières années et pour obtenir un effet climatique pour les ...100 ans qui viennent.

Planter n'est pas décorer.

Merci pour votre attention.

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
2	09/04/26 18h57	T.R.	

Bonjour Monsieur,

lorsque des travaux de requalification sont envisagés à Aix, trop souvent des abattages d'arbres existant sont effectués au motif qu'il faut faire de la place aux réseaux souterrains. Le concepteur préfère partir d'une page blanche, une table rase, plutôt que de créer un projet qui s'insère dans le travail de ses prédécesseurs.

De nos jours, au vu des changements climatiques, cela ne devrait plus être possible aussi facilement. Un cahier des charges devrait expressément protéger le végétal existant et tout le travail des urbanistes et concepteurs serait alors concentré sur cet objectif: garder la ville à l'ombre. Un beau défi très respectable qui leur donnerait du prestige.

La réponse généralement faite lorsqu'on s'insurge contre ces abattages, et de dire : on replantera. Mais c'est trop court ! Planter veut dire arroser pendant 3 ans copieusement, surtout en été. Or des arrêtés préfectoraux viennent maintenant en été pour interdire ou réduire les arrosages. Les jeunes arbres meurent, on recommence, ou pas, et on perd des années précieuses.

Les arbres existant ont le mérite de ne plus avoir besoin d'être arrosés et bien souvent leur présence majestueuse ou charmante mettrait en valeur les travaux de requalification terminés.

Les exemples à Aix: rue Van Loo en ce moment, les 3 places il y a 10 ans, la résidence "Petit Nice" de M.Candilis, patrimoine du XXeme siècle avenue Fontenaille, la rue Rifle-Rafle restée vierge de toute plantation, le parvis de la maison Darius Milhaud cours Sextius,

Le bon exemple à suivre: la place Ganay mais bien que soignée, un des 2 arbres plantés est déjà manquant.

Et lorsqu'un arbre est planté, le choix de l'essence ne laisse guère espérer un effet réellement durable: amandiers, poiriers, arbres de Judée, bien loin de la canopée efficace des tilleuls, micocouliers, mûriers, chênes, etc ...

En somme, on plante pour 40 ans, puis...on recommencera. Mais l'effet climatique est alors bien insuffisant en permanence. Et de plus l'écrin végétal est bien différent pour les perspectives patrimoniales.

En conclusion, un cahier des charges " environnement et respect des arbres" rigoureux et conçu par des spécialistes devrait précéder et accompagner tout projet de requalification.

Je vous remercie pour votre attention, cordialement.

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
3	19/04/26 15h40	C.T.	2 photos

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le quartier Mazarin fut conçu au XVIIème siècle sur un plan d'urbanisme en damier à partir de 2 axes, le premier nord/sud, constitué de l'actuelle rue du 4 Septembre et le second, un decumanus est/ouest, la rue Cardinale, aboutissant à l'église Saint-Jean de Malte.

Il se trouve qu'à la veille des dernières élections municipales, pour des raisons qui dépassent l'entendement des profanes que nous sommes, le stationnement des voitures a été rétabli sur ces deux axes où cette aberration avait été supprimée pour faire bonne figure pendant l'exposition Cézanne.

Cette décision ahurissante a bien entendu été décriée dans plus de 100 plaintes formalisées par écrit pour des motifs divers tous plus pertinents les uns que les autres (je n'ai pas participé à cet élan de contestation rapporté par le Comité de défense des intérêts du quartier). Au-delà de ces doléances qui sont restées lettres mortes, se pose un sérieux problème quant à la protection des perspectives urbaines que vous vous devez de dénoncer dans le cadre de l'Enquête Publique citée en objet.

Dans sa partie comprise entre la Fontaine de Quatre Dauphins et l'Eglise Saint-Jean de Malte, la rue Cardinale (qui, selon l'Office du Tourisme, est l'une des plus jolies rues d'Aix, grâce à ses magnifiques hôtels particuliers) présente une perspective monumentale exceptionnelle immortalisée dès le 19ème siècle par d'innombrables cartes postales prises depuis la place en direction de la façade ogivale de l'Eglise. Ainsi une photo de Claude Gondran de 1879, conservée à la Bibliothèque Méjanès, qui est publiée sur Wikipedia où, par un apparemment cruel pour nos élus, elle est rapprochée d'une photo de la situation actuelle que je vous laisse apprécier en considération des intérêts dont vous êtes censément le garant.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués



Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
4	20/04/26 22h35	J-C.G-A	

Bonjour,

Après étude des modifications envisagées, j'aimerais svp vous partager nos observations en qualité d'usagers réguliers du PSMV :

L'usage des caves ne devrait pas être limité à de l'entreposage, sous réserve que les maçonneries soient conservées et les sols non étanchéifiés. En effet en permettant d'utiliser les caves on leur donnerait de la valeur et des raisons de les entretenir et de les rénover.

Concernant le quartier Mazarin : nous suggérons que les projets à usage de musée restent autorisés.

Pour les climatisations : il serait utile de préciser que le rejet d'air des groupes de climatisation et de ventilation ne doivent pas se faire à hauteur des piétons, comme on le voit trop souvent (ex rue Reynaud ou rue Espariat).

Enfin, il serait souhaitable que la création ou la rénovation de terrasses soient autorisées si l'on apporte des garanties d'intégration paysagère, de bonne étanchéité et d'entretien permanent. Cela est indispensable pour permettre de vivre dans une ville du Sud au XXIème siècle.

Merci et bien à vous,

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
5	22/04/26 19h16	C.T.	1 photo

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je fais suite à ma précédente observation sur la nécessité de préserver la perspective urbaine de la rue Cardinale en y supprimant le stationnement.

Il se trouve que le magazine Art et Décoration a choisi pour illustrer Aix-en-Provence, de présenter cette perspective exceptionnelle de la rue Cardinale en couverture de sa revue de ce mois d'Avril 2026. Malheureusement, pour les raisons que l'on sait, le photographe a dû couper le bas de l'image tant il est hideux à cause des voitures qui y apparaissent de manière insolite.

Tout le monde peut le comprendre, merci d'en persuader ceux qui ne veulent pas le voir...

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
6	24/04/26 15h03	E.F	Annexe 1

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me permets de vous adresser, en pièce jointe, la contribution que nous avons formulée dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence.

Cette contribution est présentée au nom des associations que je représente et a vocation à nourrir la réflexion engagée sur l'évolution du règlement du PSMV.

Elle s'inscrit dans une démarche constructive, visant à souligner, d'une part, les orientations qui nous paraissent aller dans le sens d'une meilleure protection du patrimoine, et, d'autre part, certaines limites ou ambiguïtés du dispositif proposé, susceptibles d'en affecter la lisibilité ou la mise en œuvre.

Les observations formulées s'appuient sur une analyse attentive du projet de règlement ainsi que sur une connaissance concrète des situations rencontrées dans le secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout complément ou échange que vous jugeriez utile dans le cadre de votre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

Association des Amis du Secteur Sauvegardé et du Quartier Mazarin d'AIX EN PROVENCE

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
7	24/04/26 15h41	A-C.V	

Monsieur l'enquêteur;

J'ai pris connaissance des deux projets en référence. J'ai quelques remarques à apporter, étant résidente et propriétaire d'un immeuble du quartier Mazarin depuis plusieurs générations.

Je suis d'accord pour ces deux projets. Néanmoins il serait cohérent de contraindre la boîte de nuit le Mistral de déménager de ce quartier historique, eu égard aux dégâts quotidiens générés par ses utilisateurs qui urinent toutes les nuits dans les rues adjacentes et hurlent nuitamment, perturbant ainsi le sommeil des riverains.

Il faudrait aussi demander à la ville de nettoyer les trottoirs pleins d'urine quotidiennement, et aussi en été car cela empeste et dégrade l'environnement.

La place des 4 Dauphins ne doit en aucun cas servir de parking, même au propriétaire du restaurant sis sur la place, ni y installer ses panneaux publicitaires.

J'espère que votre enquête inclut le jardin de l'hôtel Maurel de Ponteves, siège du Tribunal de commerce, qui est devenu un parking négligé, et dont la fontaine (Classée ?) et les anciens jardins à la Française sont très détériorés.

En revanche, les perspectives arborées envisagées dans le projet n° 4 ne doivent pas empêcher de garer des voitures dans les rues suffisamment larges, car ce quartier très fréquenté est un quartier de vie, par le fait même que les gens peuvent y garer leurs voitures et accéder aux boutiques du centre ville. La ville d' Aix ne doit pas devenir un musée mais une ville active au service d'abord de ses habitants.

Attention, à ne pas privilégier non plus les touristes croisiéristes en escale à Marseille pour quelques heures au dépend des habitants et des vrais consommateurs locaux.

Je vous remercie de votre attention pour notre si belle ville dont le patrimoine si remarquable mérite toute notre attention et nos bons soins.

Bien cordialement.

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
8	24/04/26 16h25	A.G	1 Photo

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre du projet d'élaboration de plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Aix en Provence nous souhaiterions, en tant que résidents de la copropriété Cloître des Cordeliers,, attirer votre attention sur l'existence d'un figuier, présent depuis près de 15 ans, dans une cours totalement bétonnée, à l'espace minéral dominant.

Il est un indéniable atout offrant un cadre de vie plus agréable, plus résilient et plus respectueux de notre patrimoine naturel ; d'autant plus en ces époques de fortes chaleurs récurrentes où il apporte une amélioration de confort climatique certaine.

Il est le parfait exemple de la politique mise en place par nos communes pour végétaliser nos centres-villes.

Nous souhaiterions qu'il soit reconnu, préservé et protégé en tant qu'arbre isolé.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre demande,

Cordialement

